

ABONNEMENT

Par an... \$5.00
Pour six mois... 3.00
Pour quatre m... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Décembre 1885

LETTRE DE L'HONORABLE M. CHAPLEAU

Nous publions aujourd'hui la lettre que l'honorable M. Chapleau a adressée avant-hier à ses constitués. Nos lecteurs voudront bien la lire attentivement, et peser avec impartialité toutes les raisons qu'elle renferme.

A l'époque difficile que nous traversons, en effet, il ne s'agit pas de se laisser égarer par l'enthousiasme, mais de juger les hommes et les événements avec calme et franchise, comme il convient à des esprits véritablement patriotiques.

Aux Electeurs du Comté de Terrebonne

Messieurs,

Je vous ai promis un exposé franc et loyal de raisons qui ont guidé ma conduite dans cette affaire Riel, à laquelle on a donné une tournure politique qu'elle n'aurait jamais dû avoir.

Je n'empêche de vous faire parvenir cet exposé. Il sera la réponse aux appels passionnés qu'on a faits à votre sympathie, à votre générosité, qu'on veut exploiter au détriment de la confiance que vous avez jusqu'ici reposée en moi.

J'ai cru que ce n'était pas au milieu d'une assemblée convoquée dans un but politique, où les paroles ne seraient pas mesurées par la prudence, mais exagérées par le besoin de me nuire auprès de vous, que je devais vous dire ma pensée sur cette malheureuse affaire.

Je viens m'acquitter de ce devoir avec tout le calme que vous exigez quand on vient vous parler de choses qui intéressent votre conscience comme électeurs, vos sentiments comme citoyens d'une grande nation.

Un vent de révolte souffle en ce moment avec violence sur la province de Québec, menaçant de renverser sur son passage, si on ne l'arrête, le parti conservateur et le ministère. Plaise à Dieu que là seulement se borne le désastre, et que la nationalité laquelle nous appartenons n'en soit pas la ruine la plus sérieuse. Un parti politique peut vite se reorganiser, un ministère est bientôt oublié et se remplace encore plus facilement qu'il ne s'oublie; mais les blessures que la nationalité reçoit saignent longtemps et ne se guérissent jamais complètement.

Autant je respecte le sentiment national qui produit le mouvement actuel, autant je déplore la cause de ce soulèvement, autant je gémis sur les tristes conséquences qui peuvent en résulter. La meilleure preuve que la cause est mauvaise, c'est qu'un esprit d'injustice semble la dominer. On soupçonne, on accuse, on condamne d'anciens et fidèles serviteurs du pays sans les entendre, avant même qu'ils n'aient parlé.

Depuis dix-huit ans que je suis votre député, on n'a jamais mis en doute la sincérité de mon patriotisme et de mon dévouement au peuple. C'est avec une conviction qui n'a pas diminué chez moi que j'ai travaillé pour ce peuple dont je suis sorti et à qui je dois tout. J'ai été accusé souvent de prédilection exagérée pour la cause canadienne-française, parce que je faisais tous mes efforts pour donner à la province de Québec, les moyens de développer le plus rapidement possible ses immenses ressources, sous l'impulsion d'un puissant courant d'influence française. Je n'ai pas à regretter mes efforts, j'étais dans mon droit, car je n'ai

taquais pas les intérêts de mes concitoyens d'origine britannique. Stimulé par leur esprit d'entreprise, je voulais voir les miens marcher le pair avec eux dans la voie de la prospérité matérielle. Quand on m'accuse aujourd'hui de manquer à ce grand sentiment national, de le renier, c'est là une injure que je ressens profondément, que je ne mérite pas, et dont j'ai droit de me dire blessé.

On me reproche d'avoir manqué à l'honneur en restant à mon poste, après que le cabinet fédéral eut refusé de commuer la sentence de la peine capitale portée contre Louis Riel par le tribunal, en un emprisonnement pour la vie; et l'on traite mon refus de donner ma démission sollicitée par un grand nombre d'amis, comme une faute énorme dont je serai la plus grande victime. Je n'aurais pas parlé ici de cette affaire si un des chefs de l'opposition, M. Mercier, n'avait déclaré à l'assemblée du Champ-Mars, à Montréal, qu'il m'avait écrit qu'il serait prêt à marcher, avec ses amis, sous mes ordres, si je donnais ma démission comme membre du cabinet fédéral. Oui, j'en conviens, j'ai été pressé, sollicité par des amis dévoués et des adversaires politiques le prendre la direction de ce mouvement populaire. Ces offres étaient bien flatteuses pour moi. La perspective qu'elles m'ouvraient était bien attrayante. Je me voyais accepté comme le défenseur reconnu de ma race, chéri, acclamé par tous mes compatriotes, interprète de leurs sentiments et de leurs aspirations. Dans ce rôle où tous me conviaient, je trouvais une éclatante réparation des opprobres sans nom dont certains hommes m'ont abreuvé depuis trois ans. Mais entre le rôle séduisant qu'on m'offrait et moi-même, j'ai vu se dresser comme une barrière infranchissable, le serment que j'ai prêté de remplir mon devoir au risque de perdre amitié et profits, et le sentiment intime, la conviction inébranlable, que ce que l'on me demandait était contraire à la justice et aux intérêts bien entendus de notre province.

Je voyais comme conséquence logique de ce mouvement l'isolement, l'antagonisme d'une race, provoquant des représailles, des luttes, des désastres. J'ai senti qu'il y avait plus de courage à braver le courant qu'à le suivre, et j'ai laissé passer, sans m'émouvoir, les cris de traître et de lâche qu'on poussait contre moi. Qu'importait ma personnalité? Dans les crises difficiles se trouve une nation, les hommes ne sont rien, le salut du peuple est tout. La responsabilité du pouvoir impose à ceux qui en sont chargés, l'obligation de voir au-delà des intérêts du moment, de bien étudier si, en cédant à un entraînement populaire, momentané, ils ne compromettent pas, pour bien des années, une cause sacrée.

Examinons un instant les faits qui ont motivé ma conduite et celle de mes collègues. Louis Riel a quitté, l'an dernier, les Etats Unis, dont il s'était fait naturaliser citoyen, pour venir combattre les institutions, les lois, les autorités canadiennes. Il a levé l'étendard de la rébellion dans notre Canada, si tranquille et si heureux dans la paix.

On vous a dit pour tenter de justifier la révolte de Riel: "Les Métis avaient les griefs que le gouvernement ne voulait pas régler." Je laisserai le P. André lui-même répondre à cette affirmation. Au procès de Riel il a déclaré que: "Les réclamations des Métis ont souvent changé de forme après l'arrivée de Riel. Avant son arrivée, ils voulaient des patentes pour leurs terres, ensuite des scrips donnant des droits transférables sur des terres, comme il en avait été donné aux Métis de Manitoba, puis des terres le long des rivières (river surveys) et exemption de la taxe du bois. Le gouvernement répondit à leur requête, leur accordant des lots le long des rivières.

C'était une concession très-importante. La seule question qui restait à régler était celle des patentes et des droits aux coupes de bois et elle était en bonne voie de règlement. Vers le 4 mars un télégramme fut reçu annonçant que le gouvernement avait fait ces concessions."

Ainsi d'après le Père André les principales réclamations étaient réglées et les autres étaient en train de l'être. Dès 1883, le gouvernement était décidé d'envoyer le chef du département des terres, M. Lindsay Russell, régler ces réclamations, mais un accident arriva à cet officier l'empêcha de partir. Dans l'intervalle, le gouvernement dut s'enquérir du meilleur mode de satisfaire les Métis, soit par l'octroi des terres non transférables, soit par des scrips comme au Manitoba, soit par des scrips pour une somme d'argent déterminée.

Au mois de janvier 1885 (le 26) le gouvernement passait un ordre en Conseil créant une commission chargée de régler toutes les réclamations des Métis. Le 8 février dernier un télégramme fut envoyé au Nord-Ouest pour faire connaître la création de la commission, et quelques jours plus tard des circulaires étaient adressées aux maîtres de poste, aux prêtres de ces contrées, pour les informer de l'arrivée prochaine de la commission.

On sait que celle-ci fut composée de MM. Street, Forget et Goulet et qu'elle a réglé la plupart des réclamations. Riel qui était très-bien renseigné sur tout ce qui se passait se hâta de précipiter les événements afin d'empêcher un règlement qui aurait dérangé tous ses plans et tous ses calculs. Il est évident que son orgueil et son ambition ne trouvaient pas leur compte dans une solution si simple, si pratique, qui aurait épargné aux Métis la ruine, au pays une centaine d'existence, et plusieurs millions de dépenses dont vous payez le compte avec le reste de la nation.

Il ne fit alors du reste que répéter ce qu'il avait fait en 1870. On sait que Mgr Taché était accouru de Rome pour tâcher de pacifier son diocèse en insurrection. Parvenu aux Grandes Fourches, un malheureux accident lui arriva. Malgré les plus vives souffrances, Mgr se mit en route pour Fort Gary. Riel en fut informé et sentait que son règne allait finir, il n'hésita pas à jeter un cadavre entre lui et la conciliation qui arrivait avec le saint missionnaire. Scott fut immolé et son sang fut jeté comme un défi à toute tentative de rapprochement.

On a beau dire que ce revolta avait un noble but, qu'il venait aider ses frères à revendiquer leurs droits. En disant cela on lui prête des sentiments qu'il n'avait pas, on l'affuble d'un vêtement d'apparat pour cacher le rôle sinistre qu'il a joué dans le drame de l'insurrection du Nord-Ouest. S'il eût été mu par un patriotisme éclairé, il aurait suivi une autre voie, il aurait recherché et suivi d'autres conseils que ceux que lui donnait son ambition. Il savait où aller, il n'avait pas long chemin à faire pour trouver tout cela. Il savait le zèle et la tendresse de celui qui l'avait protégé et sauvé. Mais, non: "Une ambition effrénée qui a vu une cité son intelligence et l'a poussé jusqu'au délire, une soif désordonnée de pouvoir, un orgueil insensé qui l'a conduit à l'apostasie; voilà ce qu'en a dit le grand prêtre du Nord-Ouest. Un mobile pur encore, un mobile solide, le faisait agir, si l'on en croit les témoignages les plus respectables. Le Père André, dont on ne saurait mettre en doute les sympathies pour Louis Riel a déclaré sous serment, au procès de Regina, que ce prétendu défenseur des droits des Métis l'avait prié à plusieurs reprises, de se servir de son

nom pour leur procurer des terres. (Suite à la quatrième page.)

A LOUER
Deux magnifiques logements dans la maison en briques blanches, adjoignant le magasin de J. L. Richard. Prix modérés. S'adresser au magasin de la Boule Verte au coin des rues Dalhousie et St. Patrice.

AFFAIRES DE DECEMBRE CHEZ WOODCOCK.

Ma vente complète semi-annuelle le commence aujourd'hui, et les articles dont suit l'énumération, pourront être achetés à un énorme rabais, variant de "VINGT" à "CINQUANTE" par cent au-dessous des prix réguliers.

Maroquineries de mode garnies, chapeaux non-garnis, plumes et fleurs, velours, satins, et rubans, carrés de soie et de dentelles, articles de fantaisie tout laine, manteaux doublés en fourrures, collets en fourrures, et manteaux en caoutchouc, toques en crêpe noir, etc.

C'est une excellente occasion pour les acheteurs de faire des transactions considérables. Qu'ils viennent assister au spectacle d'une vente conforme aux annonces, en visitant le célèbre nouveau Magasin de Modes.

39 rue Sparks

THEATRE ROYAL
Locataire et Direct. J. H. GILMOUR
Gérant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT LE 30 NOVEMBRE 1885.
Encore une pièce du plus puissant intérêt, montée à grands frais, le drame le plus populaire de notre époque: MONTE CHRISTO!

Œuvre admirable du célèbre romancier français, Alexandre Dumas.
La distribution des rôles a été admirablement faite; les décors et les mises-scènes sont très riches; les costumes sont d'une richesse incomparable.

Prix ordinaires - - 20 et 15c
Sièges réservés - - 50 et 30c

SEANCES DE L'APRES-MIDI, LE
Jeudi et Samedi, à 2 heures
ADMISSION: 15 et 25 cts.

L'HIVER! L'HIVER!
J. CÔTE,
Importateur et manufacturier de
Chapeaux, Casques,
Mitaines, Capots
en Fourrure, etc.

Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désirent se procurer des
BORDURES EN PEAUX
DE DIVERSES ESPECES,
MANTEAUX EN SOIE
DOUBLES EN FOURRURE,
COIFFURES, ES, ETC.

128, Rue St-Jacques
Chaussures pour Enfants
D'ECOLE.
J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché.
Fardes en feutre, claques doublées et non-doublées.
G. MURPHY.
No. 636 côté ouest de la rue Sussex.

ARGYLE HOUSE
GRANDE VENTE COMPLETE
DANS NOS DEPARTEMENTS DE
MARCHANDISES DE MODE
ET DE MANTEAUX.

A partir du 26 courant, nous allons faire une grande vente complète de l'assortiment de nos Départements de MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX.

TOUT DOIT ETRE VENDU
Avant l'inventaire, et Von ne regrette pas aux prix.

30 Chapeaux de Feutre, nouvelles formes, valant de \$1 à \$1.50, seront vendus 50 cents pièce.
Des Chapeaux garnis, valant de \$1.50 à \$3.00, seront vendus de 75 cents à \$1.50 pièce.
Des toques garnies, valant de \$3.00 à \$15.00, seront vendues de \$2.00 à \$9.00 pièce.

Toutes les Marchandises seront ainsi sacrifiées au-dessous du prix auquel elles sont évaluées.
MANTEAUX POUR DAMES, DOLMANS, PARDESSUS, VESTES, JUSTAUCORPS, MANTEAUX ET PARDESSUS EN DRAPS d'une variété infinie, en VEAU MARIN, PELUCHES, Etc.,

Seront Sacrifiées à vil Prix.

La Vente a commencer le 26 courant.
CONDITIONS: Argent comptant; aucune marchandise n'est déléguée à moins qu'elle ne soit achetée.
D. GARDNER & CIE.,
66 et 68 Rue Sparks.

L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE
De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire:
Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'amour de Dieu par St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'ouïe—Les septentrions d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.

GRANDE EXPOSITION COLONIALE
LONDRES, ANGLETERRE, 1886.
CINQUANTE QUATRE MILLE PIÈCES RÉSERVÉES POUR LE CANADA.
Première Commission Royale d'Exposition depuis 1862.

L'EXPOSITION COLONIALE ET DE L'INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but est de faire époque dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique. Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été mise sur pied pour tenir cette exposition, la première depuis 1862; et Son Altesse Royale le Prince de Galles on a été nommé Président par Sa Majesté.

L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président Son Altesse Royale. Cette Exposition n'est que pour les colonies et les Indes; ni le Royaume-Uni, ni les nations étrangères ne pourront y concourir; l'objet étant d'exhiber au monde entier ce que les colonies peuvent faire. C'est la plus belle occasion offerte au Canada de montrer la place distinguée qu'il occupe, grâce aux progrès qu'il a faits dans l'agriculture, l'horticulture, les industries et les beaux-arts, les industries manufacturières, les améliorations les plus récentes apportées aux machines et instruments de fabriques, dans les travaux publics au moyen de machines et dessins, aussi par un étalage approprié des immenses richesses qu'il possède dans ses pêcheries, ses forêts et ses mines, et aussi en fait de farine. Les Canadiens de toutes dénominations et de toutes classes sont invités à venir et lutter d'ardeur pour mettre le Canada sous son véritable jour comme première colonie de l'Empire britannique, et déterminer sa véritable position aux yeux du monde. Il est de l'intérêt de chaque cultivateur, producteur et fabricant de contribuer à cette exposition, vu qu'il a déjà été démontré qu'un développement de commerce suit toujours de semblables efforts.

Par ordre,
JOHN LOWE,
Secrétaire du département de l'Agriculture.
OTTAWA, le 9 Septembre 1885.

G. J. Labelle,
Huissier de la Cour Suprême, B. C.
RUE BRITANNIA,
HULL.
Ottawa, 20 nov. 1881

PERDU
Samedi soir, depuis le magasin de modes de M. McDonald jusqu'au No. 39 rue Murray, un portefeuille contenant une somme d'argent.
La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

HÉMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA